### **Dissolutions - Clôtures**

### SI B

### Société à responsabilité limitée au capital de 7 622 euros

Siège social : 1 rue de la Forêt de Sénart 91450 SOISY SUR SEINE RCS Evry 409 434 024

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 31/12/2022 à 09h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation au 31/12/2022. La société sera radiée au RCS d'Evry (A23408557)

## **Autre**

### **SELECTIRENTE**

Société en commandite par actions au capital de 66.767.008 €

Siège social : 303, square des Champs Elysées 91000 Evry Courcouronnes 414 135 558 R.C.S. Evry

### Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SELECTIRENTE sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le vendredi 2 juin 2023 à 11 heures, au siège social, 303, square des Champs Elysées - 91000 Evry-Courcouronnes, en vue de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions exposés ci-après.

Les modalités de tenue et de participation à cette Assemblée pouvant être amenées à évoluer en fonction de l'évolution de la situation réglementaire, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur le site de la Société, www.selectirente.com, afin d'avoir accès à toutes les informations à jour et, le cas échéant, les modalités définitives de participation à cette Assemblée.

### Ordre du jour

# De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- 1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, transfert de réserves et distribution ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce;
  Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de la société RSM Paris:
- 5. Fixation du montant de la rémunération globale allouée au Conseil de Surveillance;
- Approbation des éléments de la politique de rémunération applicables à la Gérance;
- 7. Approbation des éléments de la politique de rémunération applicables au Conseil de Surveillance ;
- Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise :
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de l'exercice 2022 à la Gérance;
- 10. Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de l'exercice 2022 au Président du Conseil de Surveillance :

- 11. Autorisation à donner à la Gérance, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société :
- 12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;

# De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- 13. Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues :
- 14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales. Le texte des projets de résolutions présentés par la Gérance, inscrits à l'ordre du jour, figure dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 avril 2023 (Bulletin n°50 Annonce n° 2301096).

# Participation des actionnaires à l'Assemblée :

Formalités préalables pour participer à l'assemblée : Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par son conjoint, par son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, par un autre actionnaire, ou par toute personne physique ou morale de son choix, soit en votant par correspondance.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de Commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte, en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré Bourse précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris (le 31 mai 2023) soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-2 ouvrés Bourse dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée. Les actionnaires au nominatif reçoivent par courrier postal les documents légaux, accompagnés du Formulaire Unique de vote à distance ou par procuration.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités tenant les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée (Société Générale - Service des Assemblées - CS 30812 - 44308 Nantes cedex 3) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au Formulaire Unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Les actionnaires au porteur peuvent obtenir les documents légaux, accompagnés du Formulaire Unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission auprès de leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres. Pour être prise en compte, toute demande de Formulaire Unique devra être reçue par leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres 6 jours au moins avant la date de l'Assemblée (le 27 mai 2023).

### 1-Mode de participation à l'Assemblée :

1. Les Actionnaires désirant participer physiquement à l'Assemblée demanderont

une carte d'admission au moyen du Formulaire Unique susvisé. Le jour de l'Assemblée, ils devront justifier de leur identité

- 2. Les Actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes, en utilisant le Formulaire Unique susvisé:
- voter par correspondance;
- donner pouvoir au président de l'Assemblée ;
- donner pouvoir à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues au I de l'article L. 225-106 et à l'article L. 22-10-39 du Code de commerce.

Les votes par correspondance ou par procuration ne pourront être pris en compte que dans les conditions suivantes :

- \* Actionnaires au nominatif : L'actionnaire au nominatif peut renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, une fois complété et signé, à l'aide de l'enveloppe prépayée jointe à la convocation, trois jours avant la réunion de l'Assemblée, soit le 30 mai 2023 au plus tard;
- Actionnaires au porteur : L'actionnaire au porteur peut demander le formulaire. par lettre adressée à l'intermédiaire auprès duquel ses titres sont inscrits, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Cette lettre devra être parvenue au Service des Assemblées de Société Générale, au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette assemblée, soit le 27 mai 2023 Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, complété et signé par l'actionnaire au porteur, devra être renvoyé à l'intermédiaire financier qui se chargera de le faire parvenir à Société Générale - Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

Tout mandataire d'un Actionnaire devra justifier de son identité le jour de l'Assemblée

Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur :

- Les actionnaires peuvent obtenir le Formulaire Unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sur simple demande adressée par lettre simple à Société Générale Service des Assemblées CS 30812 44308 Nantes cedex 3 ou sur le site internet de SELECTIRENTE (www.selectirente.com). Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six jours calendaires au moins (le 27 mai 2023) avant la date de l'assemblée.
- Tout actionnaire ayant déjà retourné son formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance ou ayant demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation. Il conserve la possibilité de céder tout ou partie de ses actions.
- Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré Bourse à zéro heure, heure de Paris, précédant l'assemblée, l'intermédiaire financier habilité teneur de compte notifie la cession à Société Générale Service des Assemblées CS 30812 44308 Nantes cedex 3, et fournit les éléments afin d'annuler le vote ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant au vote.
- Aucun transfert d'actions réalisé après le deuxième jour ouvré Bourse à zéro heure, heure de Paris, précédant l'assemblée, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.

#### 2 - Demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour

par les actionnaires remplissant les conditions légales devront parvenir au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par télécommunication électronique à (selectirente@selecl'adresse suivante tirente.com) au plus tard 25 jours avant la date de l'assemblée générale (le 8 mai 2023) Cette demande devra être accompagnée du texte des projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. L'examen du ou des projets de résolutions proposés est subordonné à la transmission, par l'auteur de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré de Bourse précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée.

# 3 - Notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes:

- Pour les actionnaires au nominatif pur ou administré: sur notification à Société Générale - Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03 ou à la Société (selectirente@ selectirente.com)
- Pour les actionnaires au porteur : par email à leur intermédiaire financier. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire. L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire habilité d'envoyer une confirmation écrite à Société Générale Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le mardi 30 mai 2023 pourront être prises en compte. Pour désigner un nouveau mandataire après révocation, l'actionnaire devra demander à Société Générale (s'il est actionnaire au nominatif) ou à son intermédiaire habilité (s'il est actionnaire au porteur) de lui envoyer un nouveau formulaire de vote par procuration, qu'il devra retourner, en y portant la mention « Changement de mandataire » à Société Générale - Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, jusqu'au 3ème jour calendaire précédent la tenue de l'assemblée générale, soit le 30 mai 2023.

### 4 - Questions écrites

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser à la Gérance, laquelle répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante au siège social, (303, square des Champs Elysées - 91026 Evry-Courcouronnes Cedex), ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante (selectirente@selectirente.com). Les questions écrites sont prises en compte dès lors qu'elles sont reçues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale (le 26 mai 2023).

### 5 - Droit de communication

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales, seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social ou sur le site internet de SELECTIRENTE à l'adresse suivante (www.selectirente.com) Rubrique Investisseurs / Assemblées générales. Cet

La Semaine de l'Ile-de-France N° 19 17 Mardi 9 mai 2023

avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour de l'assemblée à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Le Gérant

(A23411228)

Par ordonnance sur requête de Madame la Présidente du Tribunal de Commerce d'EVRY du 17 avril 2023, la SELARL A&M AJ ASSOCIES prise en la personne de Maître François-Nicolas MANCEL, 5 boulevard de l'Éurope 91050 EVRY CEDEX, a été désignée en qualité d'Administrateur Provisoire de la société **FERME DE GUIL-**LERVILLE, SARL au capital de 20.000 € ayant 2 ter rue de la mare 91410 SAINT-ES-COBILLE et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro 819 967 746, avec pour mission d'administrer, sans les taches de gestion courante, la SARL FERME DE GUILLER-VILLE dans les conditions prévues par la loi et les statuts. Maître François-Nicolas MANCEL a pris possession de ses fonctions le 24 avril 2023 (A23409778)

### **Yvelines**

### **Avis civils**

# Office notarial Anne PICARD & Bertrand GOUMY

2 place de la Source Intermittente 03700 Bellerive sur Allier 04.70.32.08.22

### Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître GOUMY Bertrand, le 12 avril 2023 : M. Philippe Paul Elie MORINEAU, ébéniste, et Mme Nadia Sophie DLOUSSKY, gérante d'une école d'art, son épouse, demeurant à MAISONS-LAFFITTE 78600 3 allée des Mésanges, mariés à la mairie de LAVAL (53000) le 17/07/1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont procédé à l'aménagement partiel de leur régime matrimonial apportant à la communauté le bien sis à GLANES (46130) 112 route de Bretenoux, cad. section B n°s 10 et 11, appartenant en propre à M. Philippe MO-RINEAU. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, Le no-

# **Constitutions**

Par acte SSP du 28/04/2023, il a été constitué une **SAS** ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** 

### MN&MS ELITE PRO

Objet social : Location de véhicule avec chauffeur ; achat / Vente de véhicule ; location de véhicule sans chauffeur Siège social : 8 Sq. des Villebenettes 78160 Marly-le-Roi. Capital : 900 € Durée : 99 ans Président : M. MEFTAH MOHAMED, demeurant 8 square des Villebenettes 78160 Marly-le-Roi Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale des associés de la société. Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre associés qu'avec l'agrément des associés. Immatriculation au RCS de Versailles (A23407606)

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MAISONS-LAFFITTE (78600) le 27/04/2023 il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination :

### ALASKA CONSULTING

; Siège: 7ter avenue Jean-Jacques Rousseau, 78600 MAISONS-LAFFITTE **Objet**: Toutes prestations de services de conseil et d'accompagnement au profit des entreprises (prestations intellectuelles, prestations d'analyse, prestations d'étude sur le digital, management transition); Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion; Conseil et service informatiques dans le domaine du digital ; Formation profes-sionnelle ;Toutes activités de sous-traitance, accessoires et complémentaires à l'objet ci-dessus ; La propriété, la détention, la gestion directe de portefeuille de valeurs mobilières et de titres de sociétés cotés ou non dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; - La prise de participation, directe ou indirecte, minoritaire ou majoritaire de sociétés industrielles ou commerciales ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, La Gérance, la participation directe ou indirecte par tous movens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un obiet similaire ou connexe. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital: 1 000 €; PRESIDENCE: Mr Dominique POISSONNET demeurant 7ter avenue Jean-Jacques Rousseau, 78600 MAISONS-LAFFITTE. AGREMENT DES Cessions: Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, aux tiers qu'avec le consentement de la majorité des trois quarts des associés disposant du droit de vote. Immatriculation: RCS VERSAILLES. Pour avis La Présidence (A23409471)

Par acte SSP du 27/04/2023 il a été constitué une **SASU** dénommée :

### ADM TRANSPORT

Siège social : 1 Square Maurice Thorez 78190 TRAPPES Capital : 10.000€ Objet : TRANSPORT DE- 3T5 Président : M AIT SALEM Mohammed Amokrane, 1 Square Maurice Thorez, VERSAILLES 78190 TRAPPES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES (A23406088)

Suivant acte sous seing privé en date à Le Chesnay-Rocquencourt (Yvelines) du 24 avril 2023, il a été institué une **Société Ci**vile **Immobilière** présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale**:

### SCI AUDE

Capital: 500 euros Siège social: 34 avenue de Bellevue - 78150 LE CHES-NAY-ROCQUENCOURT **Objet**: l'administration et la gestion par voie de location nue ou meublée, ou autrement de tous immeubles et de tous autres biens ou droits de même nature dont elle viendrait à être propriétaire, la cession desdits biens et droits à titre exceptionnel, la garantie des engagements personnels des associés à titre occasionnel et gratuit, notamment les cautions hypothécaires et toute activité de nature civile pouvant s'y rattacher. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Gérants : Monsieur MALLET Lucien, demeurant 34 avenue de Bellevue - 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT et Madame MALLET Aude, épouse de RI-BEROLLES, demeurant 6 avenue de Camoëns - 78150 LE CHESNAY-ROCQUEN-COURT. Cession des parts sociales : dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles (Yvelines). La Gérance

Suivant acte sous seing privé en date à Le Chesnay-Rocquencourt (Yvelines) du 24 avril 2023, il a été institué une **Société Civile Immobilière** présentant les caractéristiques suivantes: **Dénomination sociale**:

### SCI INES

Capital: 500 euros Siège social: 34 avenue de Bellevue - 78150 LE CHES-NAY-ROCQUENCOURT Objet : l'administration et la gestion par voie de location nue ou meublée, ou autrement de tous immeubles et de tous autres biens ou droits de même nature dont elle viendrait à être propriétaire, la cession desdits biens et droits à titre exceptionnel, la garantie des engagements personnels des associés à titre occasionnel et gratuit, notamment les cautions hypothécaires et toute activité de nature civile pouvant s'y rattacher. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Gérants : Monsieur MALLET Lucien, demeurant 34 avenue de Bellevue - 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT et Madame MALLET Inès, demeurant 7 rue Lekain - 75016 PARIS. Cession des parts sociales: dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles (Yvelines). La Gérance (A23408547)

Suivant acte SSP à VERSAILLES en date du 18/04/2023, il a été institué une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée

#### **EDEA CONSULTING**

au capital de 500,00 Euros, dont le siège social se situe au 1 RUE JEANNE BAUDOT BATIMENT C2 78430 LOUVECIENNES, dont l'objet social est : Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Durée de la société 99 années. Agrément : La cession des actions de l'actionnaire unique est libre. Président : Djahida KHADIR , demeurant 1 RUE JEANNE BAUDOT BATIMENT C2 78430 LOUVECIENNES.RCS VERSAILLES (A23410659)

Par acte SSP du 27/04/2023, il a été constitué une **SAS** ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

### LX 92

Objet social : Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : Activité de location immobilière, de gérance immobilière Siège social :8 Rue Jean Zay 78210 Saint-Cyr-l'École. Capital : 10000 € Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Versailles Président : XU Enyuan, dmt 8 Rue Jean Zay 78210 Saint-Cyr-l'École Directeur Général : XU Emilie, dmt 8 Rue Jean Zay 78210 Saint-Cyr-l'École Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé en capital ou en industrie a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective Clause d'agrément : Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires (A23407646)

Par acte SSP du 27/04/2023 il a été constitué une **SASU** dénommée :

### DN CAR78

Siège social : 223 RUE JULES REGNIER 78370 PLAISIR. Capital : 1.000€ Objet : Location de véhicules sans chauffeur. Achat et vente de véhicules d'occasion. Président : M LAM Dinan, 223 RUE JULES REGNIER 78370 PLAISIR. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES (A23409187) Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée : **Dénomination :** 

#### **ESNI CAPITAL**

Capital: 100 Euros Siège social: 1 ter rue du Bon puits - 78930 Boinville-en-Mantois Objet social: La propriété, l'administration, l'exploitation sous quelque forme que ce soit des titres sociaux de toute société ou tout groupement civil créé ou à créer. l'assistance à toutes entreprises en matière administrative, comptable, financière, commerciale, informatique et management, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Durée : 99 ans **Gérant**: Monsieur Nicolas ESLING, né le 12/04/1990 à LONGJUMEAU, demeurant au 1 ter Rue du Bon puits - 78930 Boinville-en-Mantois. La Société sera immatriculée au RCS de Versailles. Pour (A23410200)

CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé à GARANCIÈRES en date du 28/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière Dénomination sociale :

#### LA BELLE EPOC

Siège social: 8 rue Saint Michel, 78890 GARANCIÈRES Objet social : L'acquisition, l'édification, la prise à bail, la location, la sous-location de tous biens et droits immobiliers, bâtis et non bâtis. Et plus généralement, la propriété et la gestion de tous immeubles et droits immobiliers. Durée de la Société: 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 100 € Gérant : Monsieur MALVOISIN Olivier et Madame RUAT Coralie demeurant tous les deux au 8 rue Saint Michel, 78890 GARANCIÈRES Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés de Versailles. Pour avis, La Gé-(A23407679) rance.

Par acte SSP du 01/05/2023, il a été constitué une **SASU** présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** :

### DIASPOLAND

Objet social: Plateforme de service: streaming musique, de gestion de projets de suivies d'investissements immobiliers. culturelles, agricoles, musicaux, digitaux, de prestation musicale ; conseil en investissement en Afrique et accompagnement aux financements de projets Immobiliers et mise en relation investisseurs. Siège social: 1 B rue de Bruxelles 78990 ELAN-COURT. Au capital variable de : 1 000 €. Montant en-dessous duquel il ne peut être réduit : 1 000 €. **Durée de la Société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Versailles. Clause restreignant la libre cession des actions : Article 11 - Modalités de transmission des actions Les actions sont librement négociables. La transmission des actions émises par la Société s'opère par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre des mouvements coté et paraphé. M BOULOU-MEGUE DONAL ne pourra en aucun cas détenir moins de 35% du capital de la société DIASPOLAND. Cette clause ne s'aurait être annulé dans aucun cas de figure tout au long de l'évolution de la société. (a). Clause de transmission initiale : L'entité morales à la base de l'idée créatrice de la présente société est : DIASPOLAND SAS, de nom commercial DIASPOLAND INVES-TOR au capital de 1 000 000 XAF (1 525